

Tableau de synthèse des thématiques environnementales à envisager pour l'état initial lors de l'évaluation environnementale d'un plan ou programme

Ce document a été élaboré à partir notamment du travail de la DIREN Centre conduit sur les documents d'urbanisme.

Publics visés :

- organismes responsables de l'élaboration des plans et documents,
- service régional de l'environnement.

Objectifs :

- apporter un appui aux organismes responsables de l'élaboration des plans ou documents lors de la réalisation de l'évaluation environnementale et notamment lors de l'analyse de l'état initial,
- apporter un appui aux services régionaux de l'environnement lors du cadrage préalable.

Pour réaliser une analyse de l'état initial de l'environnement, il est possible de s'appuyer sur divers outils ou études existant déjà. Parmi les plus courants, nous pouvons citer :

- les profils environnementaux régionaux ou infra-régionaux présentant les enjeux environnementaux et proposant des orientations stratégiques,
- les schémas collectifs des espaces naturels et ruraux,
- les cahiers régionaux de l'environnement dans quelques régions,
- les tableaux de bord de l'environnement,
- les documents d'orientations stratégiques des pôles « environnement et développement durable »,
- les diagnostics et états des lieux réalisés pour les SDAGE dans le cadre de la DCE.

En plus de ces documents, l'IFEN dispose d'un grand nombre de données sur l'état de l'environnement en France avec notamment la base de données EIDER. Des informations plus localisées peuvent être obtenues auprès des outils et organismes cités dans le tableau ci-après.

<i>Thématiques principales</i>	<i>Domaines</i>	<i>Outils, information utilisables</i>	<i>Services ressources</i>
Biodiversité et milieux naturels	<i>Natura 2000</i>	SIC, ZICO/ZPS, ZSC documents d'objectifs (DOCOB)	DIREN, DDAF, MNHN
	<i>Autres milieux intéressants</i>	ZNIEFF, plans de protection d'espèces	DIREN, CSP, MNHN, associations naturalistes
	<i>Fonctionnement biologique des écosystèmes (corridors)</i>	Schéma de services collectifs (SSC) espaces naturels et ruraux	Associations naturalistes, office de la chasse, DIREN, CSP, MNHN
	<i>Périmètres réglementaires de protection</i>	Arrêtés de protection de biotope, réserves naturelles, ENS, réserves de pêche...	DIREN, préfecture, Conseil général, CSP
	<i>Zones humides</i>	Inventaires, RAMSAR, périmètres instaurés par la loi DTR	DIREN, DDAF
	<i>Espaces boisés</i>	Forêts domaniales, réserves biologiques domaniales, réserves domaniales forestières, forêts de protection, document de gestion de l'espace agricole et forestier (par département)	ONF, DDAF, DRAF, CRPF, IFN

Pollutions et qualité des milieux	<i>Qualité de l'air, effet de serre</i>	PROA, PPA, PDU, HQE	Préfecture, DRIRE, DDE, ADEME
	<i>Qualité des eaux</i>	Zones vulnérables, zones sensibles, schéma d'assainissement, périmètre de captage, station d'épuration, SDAGE, SAGE, zones humides	Agence de l'eau, DIREN, DDASS, MISE, DDAM, service maritime
	<i>Pollution des sols</i>	Inventaire des sites et/ou sols pollués, protection des sols par institution de SUP, bases de données BASIAS et BASOL	DRIRE, ADEME, BRGM, INERIS
	<i>Déchets</i>	Plan régional d'élimination déchets industriels et spéciaux, plan départemental des déchets ménagers et assimilés, règlement sanitaire départemental	Conseil général, Conseil régional, DRIRE, DDE, ADEME, DDASS

Gestion des ressources naturelles	<i>Eaux souterraines et superficielles</i>	SDAGE, SAGE, contrats de rivière, zones de répartition des eaux, zones de nappes réservées en priorité à l'alimentation en eau potable, zones humides, plans de restauration de cours d'eau, débit des cours d'eau, banque de données des eaux souterraines	DIREN, agence de l'eau, INERIS
	<i>Granulats / Carrières</i>	Recensement, schéma départemental des carrières	DRIRE, préfecture
	<i>Consommation de l'espace péri-urbain</i>	Périmètres de protection des espaces péri-urbains (loi DTR). Croisement des diverses sources : documents d'urbanisme déjà existants, PDU, PLH, schémas de services collectifs, contexte communal, statistiques agricoles, carte de la valeur agronomique des sols...	DDE, INSEE, Conseil général, organismes consulaires, DRAF, DDAF, CELRL
	<i>Energie</i>	ZDE	Préfecture

Risques naturels et technologiques	<i>Inondations</i>	Atlas des zones inondables, PPRI, PSS, servitudes de sur-inondation, DDRM (dossier départemental des risques majeurs), SDAGE, SAGE, prim.net	DDE, DIREN, préfecture, service de navigation, INERIS
	<i>Mouvements de sols</i>	Cartographie, PPR, programme de lutte contre l'érosion des sols agricoles, DDRM, prim.net	BRGM, DDE, préfecture, INERIS
	<i>Feux de forêts</i>	Identification du risque, PPR, DDRM, prim.net	SDIS, DDAF, préfecture, INERIS
	<i>Risques technologiques</i>	PPRT, recensement établissements SEVESO, DDRM, prim.net, ICPE à risques	DRIRE, préfecture, INERIS, DDSV

Cadre de vie	<i>Paysage</i>	Atlas départemental des paysages, SSC des espaces naturels et ruraux, éoliennes (atlas, zones privilégiées), entrées de ville, schéma de développement commercial, réglementation de la publicité, plan éclairage, opération programmée d'amélioration de l'habitat, charte de paysage, opération grand site...	DIREN, DRAC, CAUE, SDAP, DDE
	<i>Bruit</i>	Classement ITT, PEB, carte et plan de prévention du bruit (directive européenne), PDU, éoliennes (atlas, zones privilégiées), entrées de ville, HQE	Préfecture, DDE, DRIRE, ADEME
Patrimoine naturel et culturel	<i>Prescriptions existantes</i>	Sites inscrits et classés, ZPPAUP et plan de sauvegarde, monuments historiques, directive paysagère, plan de sauvegarde et de mise en valeur, réserves biologiques domaniales, réserves domaniales forestières	SDAP, DIREN, DRAC, DDE, architecte des bâtiments de France, ONF, IFN, CAUE
	<i>PNR</i>	Chartes, études menées...	PNR
	<i>Patrimoine UNESCO</i>	Documents ponctuels : charte d'engagement pour le Val de Loire...	DIREN, DRAC, mission Val de Loire

L'évaluation environnementale est fondée sur une **méthode itérative**. Les enjeux doivent être affinés au fur et à mesure de l'élaboration du plan ou document. Ils doivent être identifiés dès l'état initial de l'environnement (EIE) et devront être pris en compte pour l'élaboration des orientations du plan ou document. C'est cette cohérence qui devra être mise en exergue dans le rapport environnemental.

L'EIE ne doit pas être exhaustif mais stratégique : il faut identifier et hiérarchiser les enjeux du territoire avec la possibilité de spacialiser ces enjeux sur le territoire pour aboutir à un découpage en unités fonctionnelles. Il convient ensuite de procéder à des analyses plus fines sur les sites ou les ressources qui pourront être touchés par le plan ou document. En fonction du plan ou document considéré et du cadre de l'évaluation environnementale (première évaluation ou révision), certains points pourront faire l'objet d'une attention plus poussée par rapport à des thèmes moins prioritaires. Au contraire, certaines thématiques de l'environnement ne seront pas forcément abordées ou détaillées si la contexte du territoire et les caractéristiques du plan ou document font qu'il n'y a aucun enjeu.

L'EIE doit rendre compte des perspectives d'évolution de l'environnement, notamment pour les zones susceptibles d'être affectées par le plan ou document. Il ne peut se réduire à une compilation de données environnementales à l'instant « t ». La structure chargée du diagnostic doit identifier les tendances d'évolution du territoire et les projets locaux et mettre en exergue les impacts et projets sur l'environnement.

Il convient que l'EIE aborde également l'articulation du plan ou document avec les autres plans ou documents soumis à la même procédure et avec les documents d'urbanisme avec lesquels il doit être compatible.

Les indicateurs, les sources de données et le traitement des données devront par ailleurs être expressément détaillés pour être réutilisés pour l'analyse des orientations ultérieures du plan ou document, des solutions alternatives et le suivi du plan ou document retenu en définitive. **C'est donc dès le stade de l'EIE que se construisent le dispositif d'évaluation des impacts et le dispositif de suivi.**

L'EIE doit donc être stratégique, prospectif et rendre compte des sources, des données et des méthodes utilisées. C'est un outil d'aide à la décision pour l'organisme responsable de l'élaboration du plan ou document.